RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

+2 Rénovation
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : Les Huttes St Georges
03420 MARCILLAT EN COMBRAILLE
843 665 746 RCS MONTLUCON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 15 mars à 19 heures 30,

Monsieur Thomas BUCCHERI demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société +2 Rénovation,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris la décision suivante relative au changement de numérotage et d'adressage effectué par la Mairie de MARCILLAT EN COMBRAILLE :

- à la modification corrélative de l'article 4 des statuts concernant le siège social,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de modifier le siège social de : Les Huttes Saint-Georges, 03420 MARCILLAT EN COMBRAILLE au 8 Chemin des Bousserolles - Lieu-dit Les Bousserolles - 03420 MARCILLAT EN COMBRAILLE à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 8 Chemin des Bousserolles - Lieu-dit Les Bousserolles - 03420 MARCILLAT EN COMBRAILLE (03420)."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

[redacted]